

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2024_1_14

**Objet : Désignation des membres de la
commission municipale des finances**

**VOTE
UNANIMITE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 8 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le huit du mois de février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été assemblé au Centre culturel Jean BERNARD, sur la convocation qui lui a été adressée par le Premier Adjoint, Maire par intérim.

Etaient présents : M. YERPEZ Joël, Mme GARCIA Chantal, M. LOMBARDO Yves, M. MARCILIAC Jérôme, Mme SEILER Myriam, M. AGARD Christophe, Mme WECKERLIN Carine, Mme MESTRE Marie-Aude, Mme BARATA Silvia, M. MORGANTE Michel, Mme ROSMARINO Laurence, M. SPINELLY Eric, Mme DELOUS Céline, M. DI-SAPIO Lionel, Mme BAUMANN Claude, M. LEGUEVACQUES Benjamin, Mme CLAUZEL Nathalie, M. PALMERINI Denis, Mme GIORSETTI Marie-Laure, M. LAFORCE Christian, Mme MERZOUGUI Noura, M. BARBAROUX Charly, Mme VALLET Christine, M. MARTIN Patrice, Mme THORN Marguerite, M. CRUZ Gérard, Mme DAHMAN Hinda, M. SARDA Stéphane et Mme DORELON-TRANCHARD Céline

Etaient Absents donnant pouvoir :

Etaient Absents excusés

Etaient Absent :

Secrétaire de la séance : Mme Chantal GARCIA

Désignation des membres de la commission municipale des finances

L'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité, pour le Conseil municipal de créer des commissions municipales chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal dans un domaine précisé par la délibération.

Le règlement du Conseil municipal prévoit la création de la commission des finances, chargée d'examiner l'élaboration du budget et du contrôle de l'exécution budgétaire par le suivi du compte administratif. Cette commission peut également examiner toute proposition formulée dans le cadre budgétaire par l'un de ses membres.

Cette commission comprend, outre le Maire, Président de droit, 9 membres, dont la désignation, comme le prévoit le règlement du Conseil Municipal s'effectue au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste.

Monsieur le Maire propose au groupe d'opposition, qui l'accepte, de former une liste unique.

M. Joël YERPEZ – Mme Silvia BARATA – M. Yves LOMBARDO – Mme Chantal GARCIA –
Mme CLAUZEL Nathalie – Mme Myriam SEILER – M. Christophe AGARD – Mme Marie
Aude MESTRE – M. Gérard CRUZ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

ELIT à l'unanimité comme membres de la commission municipale des finances, les neuf élus suivants :

M. Joël YERPEZ
Mme Silvia BARATA
M. Yves LOMBARDO
Mme Chantal GARCIA
Mme CLAUZEL Nathalie
Mme Myriam SEILER
M. Christophe AGARD
Mme Marie Aude MESTRE
M. Gérard CRUZ

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Jérôme MARCILIAC

La secrétaire de séance

Chantal GARCIA

